
CC Pays de Valois

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030



SOMMAIRE

Préambule

- 01 | Introduction sur la prévention des déchets**
- 02 | Présentation du territoire**
- 03 | Les services Déchets, les tonnages**
- 04 | Retour sur les questionnaires « Habitants » et les ateliers de concertation**
- 05 | Plan d'actions 2024-2030**
- 06 | Indicateurs de programme**



01

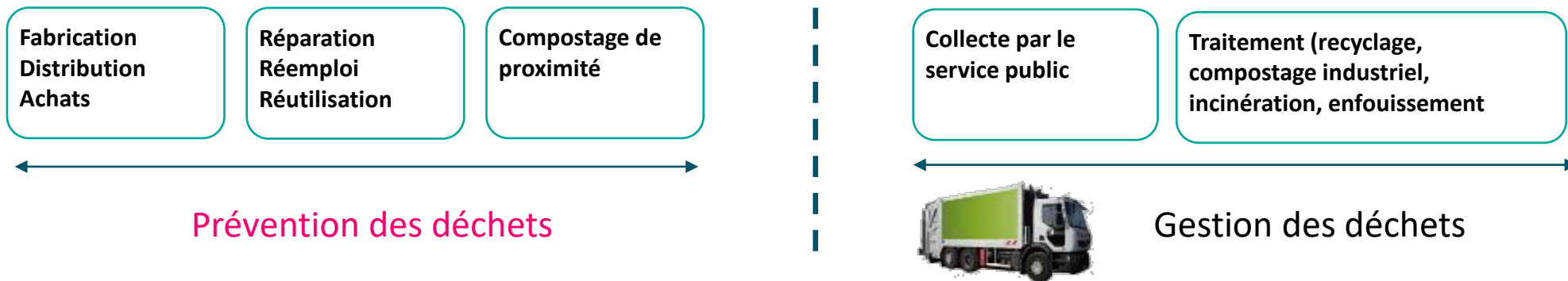
Introduction sur le PLPDMA et la prévention des déchets

Le PLPDMA, c'est quoi ?

PLPDMA = Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

- PLPDMA = **Diagnostic + Plan d'actions** de prévention sur **6 ans** (des axes de travail sont proposés par l'ADEME)
- Objectif = **-15%** de Déchets Ménagers et Assimilés **entre 2010 et 2030** (Loi AGEC)
- Le contenu est fixé par le Décret n° 2015-662.

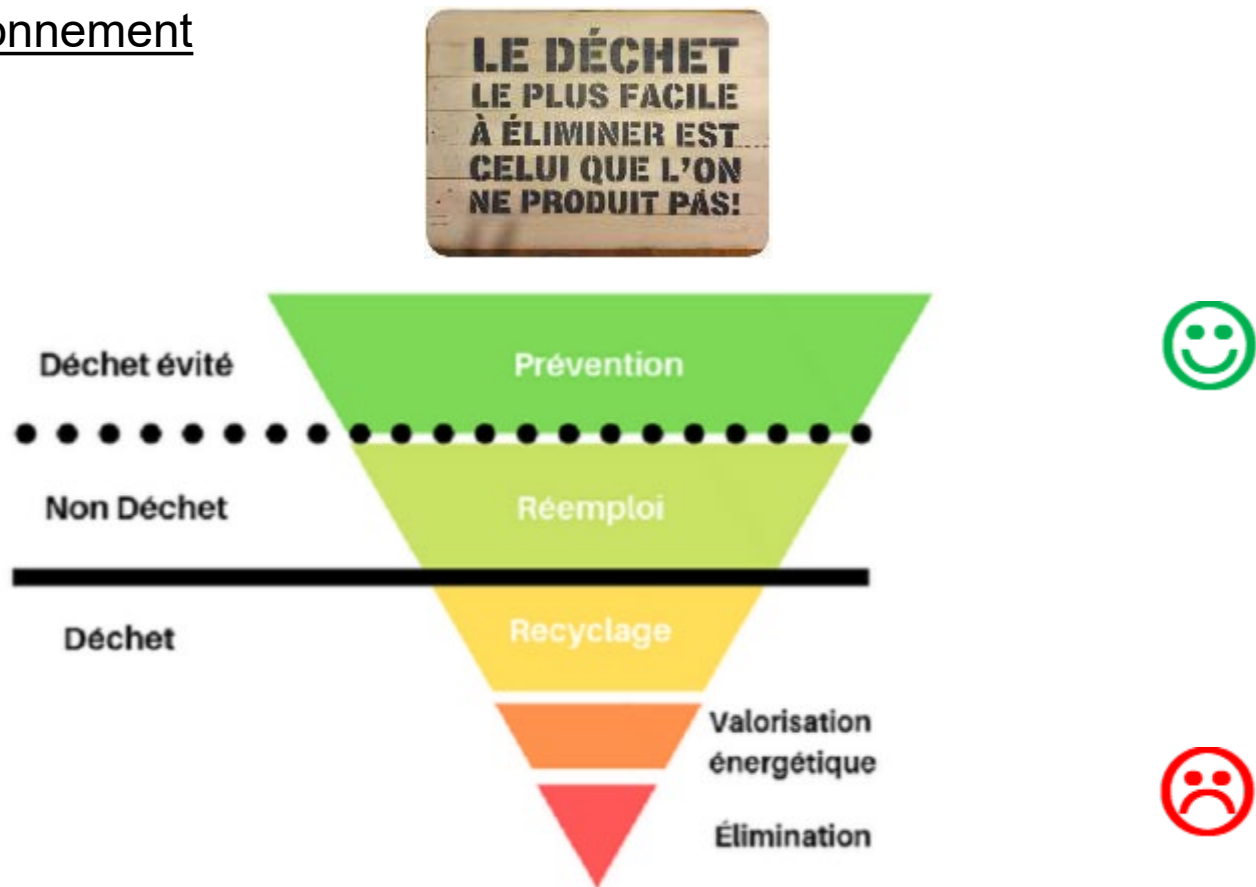
Rappel du périmètre de la prévention des déchets



Prévention ≠ tri

Hiérarchie des modes de gestion des déchets

L. 541-1 II du code de l'environnement



L'objectif du PLPDMA est en priorité de réduire, car le recyclage reste énergivore (transport, énergie nécessaire dans les industries de recyclage ...)



Le pilotage du PLPDMA

Le Comité de Pilotage (défini en 2024)

- Le président, Didier Doucet
- Le vice-président, Daniel Gage (=élu référent au PLPDMA)
- Les 13 membres de la Commission Collecte & Valorisation des déchets
- Le Directeur Général des Service
- Le Directeur Général des Services techniques
- La Directrice de la communication
- La responsable du pôle Environnement-Déchets (= pilote référente du PLPDMA)
- L'assistante de gestion
- L'animatrice de la prévention et du tri (=animatrice PLPDMA)



La Comité de Pilotage pourra évoluer selon les orientations et actions à mettre en œuvre



Le pilotage du PLPDMA

Le Comité des partenaires : se réunira 1 fois par an pour donner son avis sur les actions en cours et en projet

- La Directrice du développement économique et touristique
- Le Directeur de l'aménagement et de l'urbanisme
- Le Directeur des affaires culturelles
- Les responsables des pôles eau et assainissement
- Le chargé des animations environnement Ville de Crépy-en-Valois
- L'ingénieure prévention SMDO
- Le chargé de mission transition écologique planification déchets Région Hauts de France
- L'ingénieure gestion et valorisation des biodéchets ADEME
- Le chargé de mission environnement du Parc Naturel Régional - Oise Pays de France
- La chargée de mission environnement du CPIE
- L'inspectrice de l'Éducation Nationale
- Le conseiller d'entreprise développement durable CCI de l'Oise
- La chargée de mission transition agroécologique, Chambre d'Agriculture de l'Oise
- Les responsables d'agences OPAC et CLESENCE
- Le Directeur d'unité opérationnelle VEOLIA
- Les responsables d'exploitation MINERIS
- Le gérant ou le commercial Le RELAIS
- Le commercial ÉCOTEXTILE



La Comité des Partenaires pourra évoluer selon les orientations et actions à mettre en œuvre

Si vous souhaitez participer aux prochaines sessions, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la communauté de communes

Déroulé de l'élaboration du PLPDMA de la CCPV

Calendrier de l'élaboration du PLPDMA

Élaboration du diagnostic

Entre novembre 2023 et mars 2024

- Analyse du territoire, analyse de la gestion des déchets, réalisation d'une enquête auprès des habitants, enquête auprès des communes, état des lieux des actions en cours ...

Élaboration du plan d'actions

Entre avril et juin 2024

- Animation d'ateliers de travail avec les acteurs du territoire (biodéchets, éco-consommation, économie circulaire)
- Définition du plan d'actions
- Validation du plan d'actions en Commission des Partenaires

Validation du PLPDMA

Entre juillet et septembre 2024

- Consultation publique
- Vote du PLPDMA en Conseil Communautaire

Mise en œuvre du plan d'actions avec une mise à jour annuelle.



02

Présentation du territoire

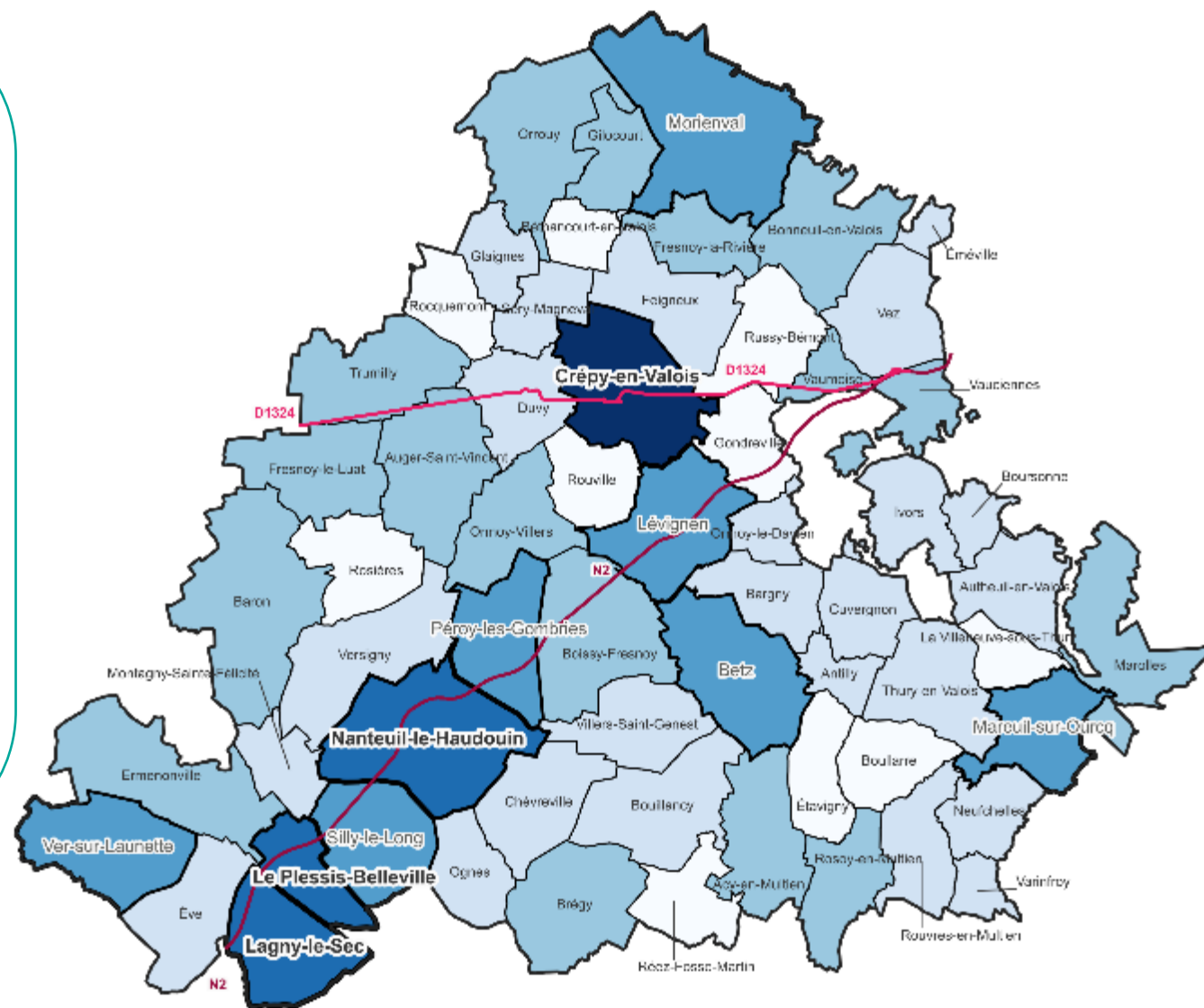
Principales caractéristiques du Pays de Valois

La CC du Pays de Valois

- 62 communes
- 56 422 habitants / 22 317 ménages
- Profil « Mixte à dominante rurale » (ADEME)

	Population INSEE 2023
Crépy-en-Valois	14 645 hab.
Nanteuil-le-Haudouin	4 216 hab.
Le Plessis-Belleville	3 886 hab.
Lagny-le-Sec	2 110 hab.
58 communes <2000 hab.	31 565 hab.
TOTAL 62 communes	56 422 hab.

- Un territoire de 618 km². Surfaces en majorité agricole (68% d'espaces cultivés) et boisées (25% d'espaces boisés)
- Territoire qualifié de « Ceinture verte francilienne »

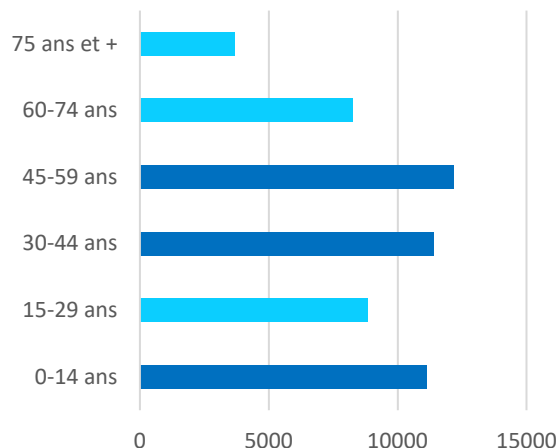


Principales caractéristiques du Pays de Valois

POPULATION

56 422 hab. / 22 317 ménages

Population par tranche d'âge



- Les catégories 0-14 et 30-45 ans sont supérieures à la moyenne nationale

HABITAT

29 369 logements dont :

81%



Maisons individuelles

19%



Logements collectifs


- 92% de résidences principales
- 6% de logements vacants
- 2% de résidences secondaires

TISSU ECONOMIQUE

1 307 établissements actifs sur le territoire (INSEERP2017)

14 366 emplois sur la Valois dont :

- 55% dans les services
- 21% commerces / transports
- 9% Construction
- 7% Agriculture
- 5% Industrie / Energie
- 3% Hébergement / Restauration

 65% des actifs/résidents du territoire travaillent hors territoire (Région Parisienne ...)



Projet de territoire 2023-2033 du Pays de Valois

Axe 1 : Valois EMOI : Développement d'un projet culturel et touristique à portée internationale

- P1 : Création d'un parcours de sculptures monumentales, achat de la dernière portion de délaissé ferroviaire pour la voie verte
- P2 : Un office du Tourisme au contact direct des touristes, en collaboration avec la CCLO et CCRV

Axe 2 : Nous et le Valois : Développer des services respectueux de l'environnement (eau, habitat, mobilités, déchets, santé)

- P3: Au travers de la prise de compétence eau, sécuriser une eau de qualité et en quantité suffisante, améliorer et soigner la qualité des rivières
- P4: Renforcement de l'accès aux soins, **Création d'une recyclerie sur le territoire, Intégrer la prise en charge des biodéchets,** Favoriser les nouvelles mobilités

Axe 3 : Valois attractif : Un développement économique de qualité, créateur d'emplois à forte valeur ajoutée

- P5 : Aménager les friches et nouvelles ZAC (quartier gare de Crépy-en-Valois, ZAC Silly-Plessis, friche TEREOS de Vaumoise ...)
- P6 : Privilégier et favoriser l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée

Axe 4 : Fier du Valois : Une offre culturelle de proximité et de qualité

- P7: Élargir l'offre de services Danse et Musique en vue d'une Labellisation Conservatoire Interco., créer un centre culturel interco.
- P8 : Réalisation d'audits énergétiques bâtiments, création d'un événement PCAET élus et grand public, événement « Mai à Vélo », développer un **Projet Alimentaire Territorial**, apporter un soutien aux communes rurales

03

Les services Déchets, les tonnages

03 | Les services déchets

SERVICES DÉCHETS SUR LA CCPV

Compétence SMDO

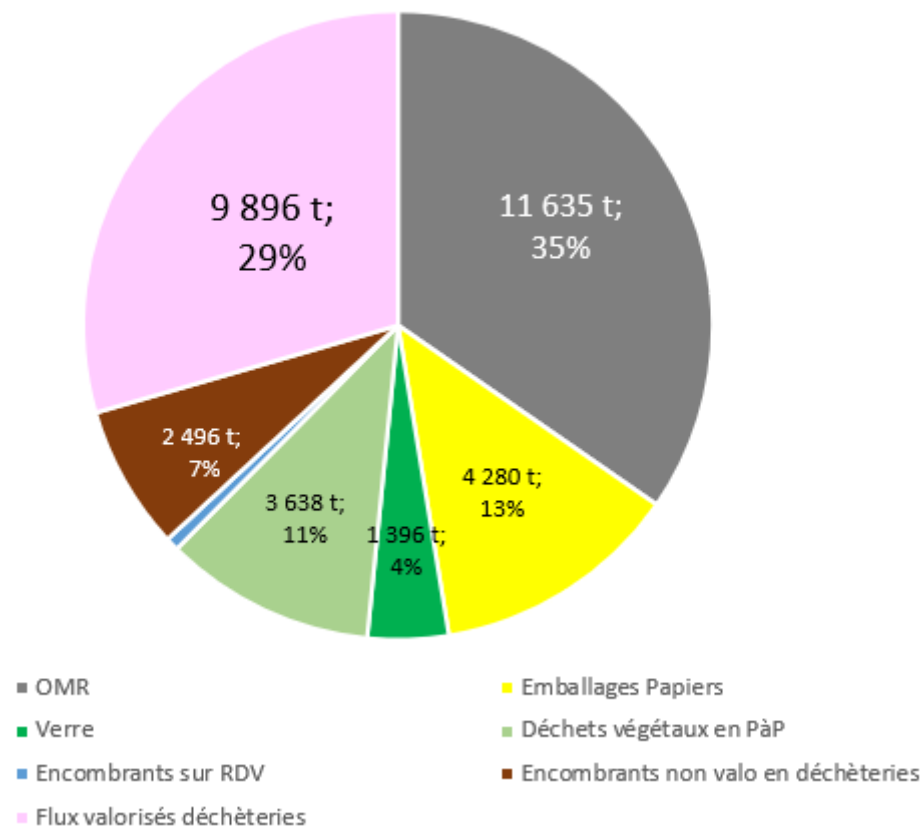
Flux	Collecte				Traitement
	Mode	Fréquence	Contenant	Opérateur	
Ordures Ménagères	Porte-à-porte	2 fois par semaine <i>Centre de Crépy + Grands collectifs</i> 1 fois par semaine <i>Autres contribuables</i>	Bacs gris pucés <i>180L, 240L, 360L, 660L</i>	VEOLIA	Transfert à Ormoy-Villers puis UVE de Villers-St-Paul
Emballages-Papiers <i>ECT depuis 2012</i>	Porte-à-porte	1 fois par semaine <i>Tous les contribuables</i>	Bacs jaunes pucés <i>180L, 240L, 360L, 660L</i>	VEOLIA	Transfert à Ormoy-Villers puis Centre de tri de Villers-St-Paul
Verre	Apport volontaire		182 colonnes	MINERIS	Centre valorisation de Rozet-St-Albin
Déchets verts	Porte-à-porte	1 fois par semaine <i>Fin mars à fin nov. (36 collectes par an)</i>	Achats personnels + anciens bacs	VEOLIA	Centre compostage de Crépy-en-Valois
Sapins	Porte-à-porte	1 fois par an <i>Généralement la 2ème semaine de janvier</i>		VEOLIA	
Encombrants DEEE	Porte-à-porte	Passage sur rendez-vous <i>Réservé aux ménages (gratuit et non limité)</i>		VEOLIA	Paprec à Pont-Ste-Maxence Déchetteries pour les DEEE
Textiles	Apport volontaire	Collecte par EcoTextile et le Relais (64 colonnes)			
Déchetteries	Déchetteries du SMDO 4 sites sur le territoire : Crépy-en-Valois, Le Plessis-Belleville, Betz et Morienvall			SMDO	Exutoire fonction du flux

Un niveau de service plutôt élevé = risque d'effet « aspirateur » à déchets. Etude d'optimisation en cours.



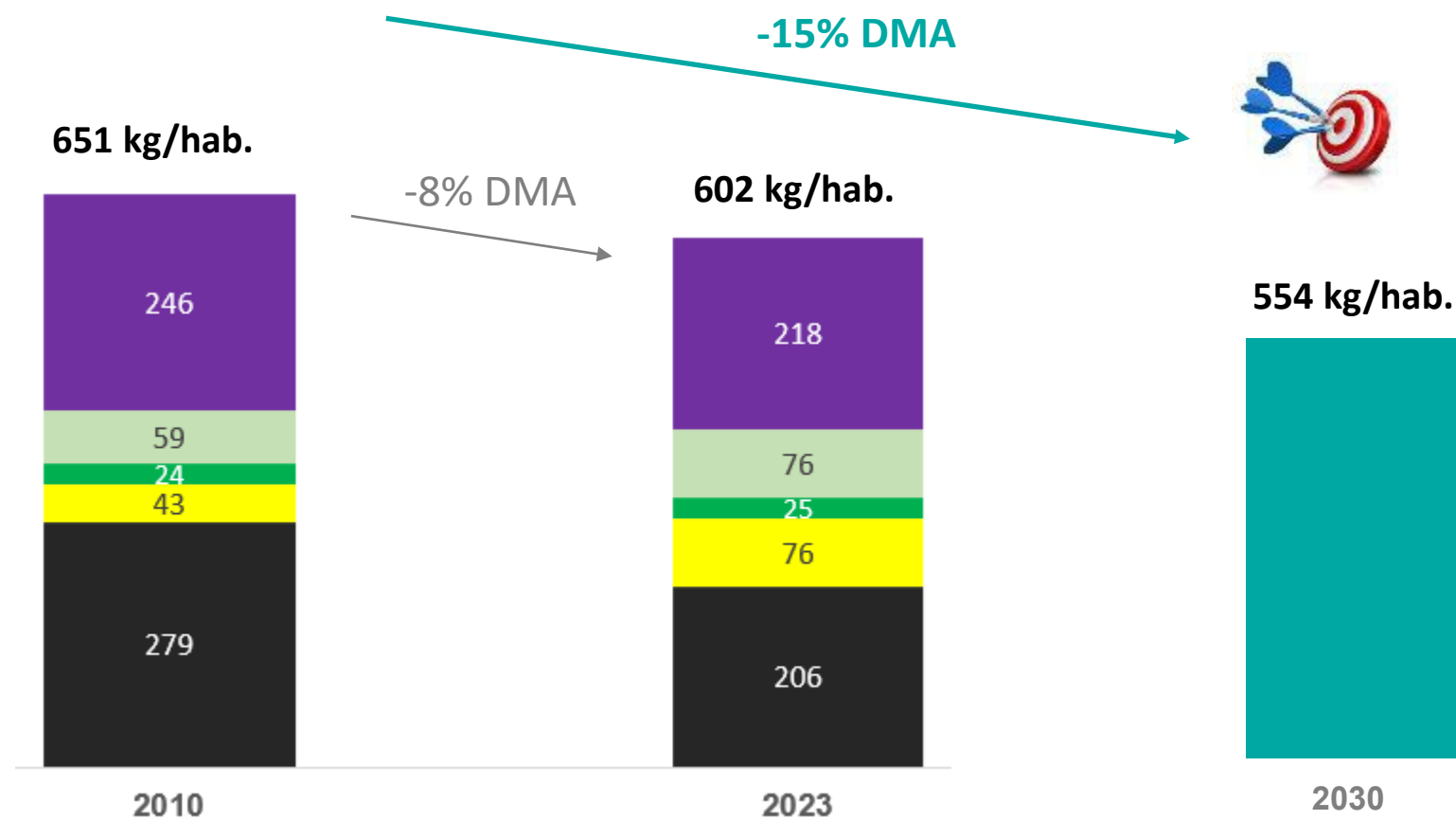
Tonnages produits sur la CCPV en 2023

Tonnages CCPV : 34 159 tonnes en 2023 Soit 602 kg/hab. en 2023





Objectifs Loi AGEC déclinés sur la CCPV



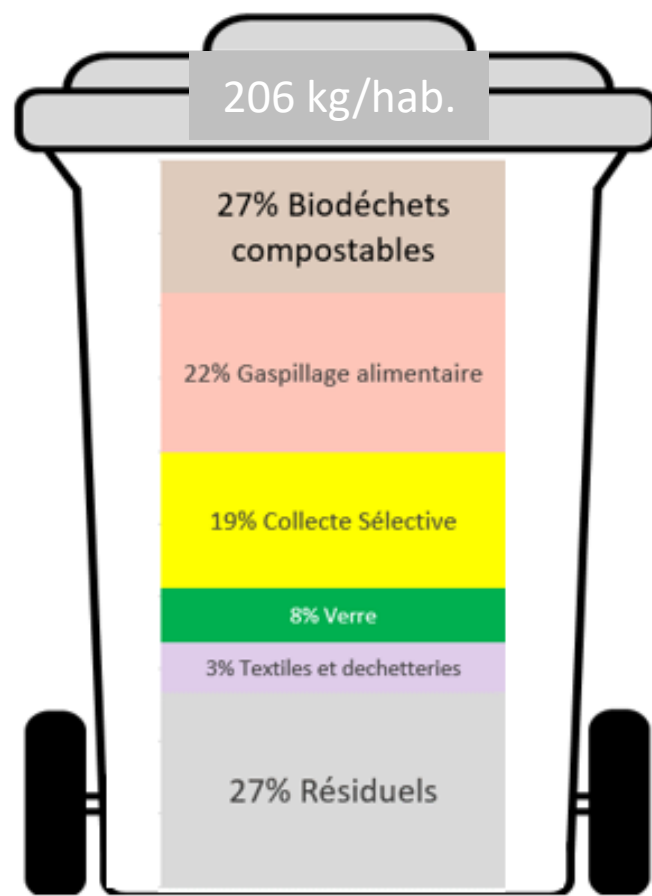
Pour atteindre les objectifs de la Loi AGEC

- Il reste soit 48 kg/hab. à réduire entre 2023 et 2030
- La réduction doit concerner en priorité les flux non valorisés (OMR, Tout-venant en déchetterie ...)



Composition des OMR

Composition moyenne des OM sur la CC des Pays de Valois en 2023



- **73% des OMR pourraient être évités ou réorientés vers des filières de valorisation**
(soit environ 150 kg/hab./an soit 8 500 tonnes/an)
- **Le gaspillage alimentaire / les biodéchets représentent un gisement conséquent**
(= gisement prioritaire)

04

Retours des questionnaires « Habitants » et sur les ateliers d'échanges

Questionnaires « Habitants »

Mode de diffusion : Magazine interco., Facebook (page CCPC et communes qui ont relayé), questionnaire papier

Taux de retours : 256 réponses



- 90% des répondants indiquent être sensibles à la réduction de leurs déchets
- 60% indiquent trier leur biodéchets
- 20% seraient intéressés pour acquérir un composteur

Actions plébiscitées dans l'espace de suggestions libres :

- Ouvrir une recyclerie,
- Proposer des ateliers « je fais moi-même, je répare moi-même »,
- Communiquer la liste des associations locales de récup',
- Mettre en place des composteurs publics partagés,
- Ouvrir un magasin de vrac,
- Collecter les biodéchets ...



Synthèse des ateliers de concertation

▪ **18 avril 2024 matin : atelier « biodéchets »**



26 participants

- Dont 10 élus
- Dont 9 agents représentant des services de la CCPV et des communes + SMDO
- Dont 3 référents composteurs et le bailleur CLESENCE

→ 3 ss-groupes : « cantines scolaires » ; « Espaces verts des communes » ; « Sensi. des habitants »

▪ **18 avril 2024 après-midi : atelier « éco-consommation / réemploi »**



25 participants

- Dont 6 élus
- Dont 11 agents représentant des services de la CCPV et des communes + SMDO
- Dont 2 référents composteurs, le Parc Naturel Régional de l'Oise, l'ESAT Crépy-en-Valois

→ 3 ss-groupes : « achats occasionnels » ; « Achats quotidien » ; « Outils de communication »

▪ **29 mai 2024 : atelier « économie circulaire » sur le site de KUBOTA à Crépy-en-Valois**



18 participants

- Dont Kubota, VEOLIA, GEB Industrie, Centre Aquatique du Valois, La Mer de Sable, Tenneco, Hutchinson, Carrefour Supply Chain

→ Échanges sur actions et besoins

→ Le plan d'actions est issu de ces échanges

05

Plan d'actions 2024-2030



Plan d'actions proposé : 7 axes

Actions	
Axe 1	Développer les circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire
Axe 2	Développer la pratique du compostage (compostage individuel et partagé ...) et du jardinage raisonné
Axe3	Développer la Réparation, la Récup', le Réemploi
Axe 4	Sensibiliser le Grand Public à la réduction des déchets
Axe 5	Éco-exemplarité dans les services de la CCPV et des communes
Axe 6	Sensibiliser les professionnels
Axe 7	Piloter le PLPDMA
7 axes thématiques / 25 actions	



Plan d'actions proposé : détail des actions par axe

	Axes	N°	Actions
Axe 1	Développer les circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire	1.1	Engager la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial. Ferme maraîchère à Lagny-le-Sec inaugurée en avril 2024 pour approvisionnement en produits bio locaux (particuliers et restauration scolaires)
		1.2	Construction avec le personnel des restaurations collectives sur des plans de réduction du Gaspillage Alimentaire (scolaire / collèges / lycées)
		1.3	Continuer de communiquer sur les points de vente en circuit courts : onglet "Producteurs locaux du Pays de Valois" sur site internet, supports à distribuer sur stands d'animations, continuer les animations dans les écoles, sur les supermarchés, les événements, les marchés, via l'application Intramuros des communes ...
Axe 2	Développer la pratique du compostage (compostage individuel et partagé) et du jardinage raisonné	2.1	Continuer la distribution de composteurs en bois et bioseaux à prix réduit (400L et 600L) + Étudier l'aide à l'achat sur des dispositifs de broyeurs individuels, de kits mulching ...
		2.2	Continuer les animations sur le compostage lors d'événements, dans les établissements publics + envisager des interventions sur les marchés et d'autres événements (Foire de Crépy, Festival de la Voie Verte ...) Continuer de proposer les formations "référents composteurs" aux habitants du territoire
		2.3	Continuer de développer des projets pédagogiques autour du compostage et jardinage partagé dans les écoles, collèges, EHPAD et autres établissements)
		2.4	Continuer de promouvoir le compostage partagé avec les communes (dans les cimetières, espaces verts communaux ...) et accompagner les sites déjà installés (déjà une 40aine de sites installés)
		2.5	Continuer le déploiement du compostage en pied d'immeubles (déjà 3 résidences privées équipées) en associant les bailleurs
Axe 3	Développer la Réparation, la Récup', le Réemploi	3.1	Projet d'Éco-Pôle : ouverture d'une recyclerie - ressourcerie accolée à la déchetterie avec des espaces pédagogiques
		3.2	Diffuser un appel à intérêt auprès des professionnels du territoire (établissements publics ou privés) pour organiser une grande collecte solidaire (vêtements, jouets, bibelots, objets, meubles ...) pour alimenter le démarrage de la recyclerie de l'Éco-pôle.
		3.3	Communiquer sur les acteurs de la récupération et de la réparation sur le territoire + organiser des visites (ex : sur le centre de tri « Le Relais »)



Plan d'actions proposé : détail des actions par axe

Axe 4	Sensibiliser le Grand Public à la réduction des déchets	4.1	Continuer les animations réalisées dans les écoles (gaspillage alimentaire, tri, compostage ...)
		4.2	Continuer les animations lors d'évènements organisés sur le territoire (Fête du Printemps, Jardins en Fanfare ...)
		4.3	Organiser une opération foyers témoins
		4.4	Développer les ateliers créatifs en lien avec l'éco-consommation (ateliers couture, ateliers "je le fais moi-même" ...) et des visites en lien avec des partenaires (SMDO, Le Relais, CPIE ...)
		4.5	Communiquer sur les gestes et solutions éco-responsables (foyers zéro déchets, guide SMDO, kit zéro déchets ...) dans les médias de la CCPV
Axe 5	Être exemplaire dans les services de la CCPV et des communes	5.1	Développer un plan d'amélioration continue des éco-gestes sur la CCPV (caractérisations + définitions des actions d'amélioration)
		5.2	Utiliser le kits Éco-événements du SMDO et le faire connaître aux organisateurs d'évènements du territoire (communes, associations ...).
		5.3	Étudier les différentes possibilités de broyage sur le territoire (broyage sur déchetteries, broyeurs mutualisés dans les communes, journées broyage avec prestataire, aide à l'achat broyeur ...) + développer un réseau des agents espaces verts
Axe 6	Sensibiliser les professionnels	6.1	Continuer les opérations de conseils aux établissements professionnels (ex : aide à la mise en place du tri + conseils prévention, intervention en établissements de santé ...)
		6.2	Reprogrammer des journées d'échanges inter-entreprises sur l'Économie Circulaire, L'Écologie Industrielle Territoriale
		6.3	Mettre en valeur les actions mises en œuvre par les entreprises > Création d'un mini-reportage ...
Axe 7	Piloter le PLPDMA et valoriser les actions	7.1	Suivi régulier des indicateurs de programme (tonnages ...), suivre la composition des OMR
		7.2	Organiser le bilan annuel des actions en CCES (format participatif avec témoignages d'acteurs, animation d'ateliers thématiques ...)
		7.3	Créer des mini reportages sur les thématiques "phares" (école témoin, Mairie témoin, entreprise témoin ...) pour valoriser les actions

Axe 1

Développer les circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire



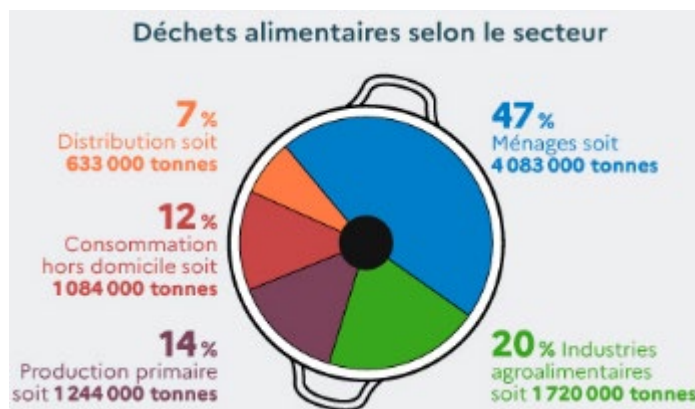


Axe 1 : Développer les circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire

Contexte

Le gaspillage alimentaire, une thématique définie comme prioritaire pour la CCPV

Le gaspillage alimentaire en France (avec pertes de distribution) est estimé à 8,7 millions de tonnes en 2020 (rapport Commission Européenne) ce qui représente en moyenne **129 kg/hab./an**.



Sur la CCPV, les résultats de la campagne de caractérisations 2023 évaluent le gaspillage alimentaire sur la CCPV à **84 kg/hab. (soit 4 740 tonnes/an)**. Cela représente 22% de la production totale des déchets lors de la collecte des Ordures Ménagères sur le territoire de la CCPV.

→ Le Gaspillage Alimentaire est ainsi défini comme une thématique prioritaire.



Axe 1 : Développer les circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire

N°	Actions	Qui ? Avec qui ?	Quand ? Combien ?
1.1	Engager la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial. Ferme maraîchère à Lagny-le-Sec inaugurée en avril 2024 pour approvisionnement en produits bio locaux (particuliers et restauration scolaires)	Mairie de Lagny, service déchets CCPV, services de restauration collective, associations type CPIE Département, Région	Ferme : Premières récoltes en mars 2024. Objectif : 15 tonnes de légumes bio par an
1.2	Construction avec le personnel des restaurations collectives sur des plans de réduction du Gaspillage Alimentaire (scolaire / collèges / lycées) : - Définition des optimisations à mettre en place, des outils pour sensibiliser les convives, dotation en tables de tri de fin de repas dans les restaurations collectives (écoles, collèges, lycées ...), gachimètres à pain, etc. - Suivi/Accompagnement pour maintenir la dynamique dans le temps (étudier partenariat avec une association)	Service déchets CCPV, services de restauration collective, associations type CPIE, Département, Région	Accompagnement de 2 restaurations par an à partir de 2025
1.3	Continuer de communiquer sur les points de vente en circuit courts : onglet "Producteurs locaux du Pays de Valois" sur site internet, supports à distribuer sur stands d'animations Continuer les animations dans les écoles, sur les supermarchés, les événements, les marchés, via l'application Intramuros des communes ...	Service Déchets et communication CCPV	À poursuivre

Axe 2
**Développer la
pratique du
compostage et
du jardinage
raisonné**



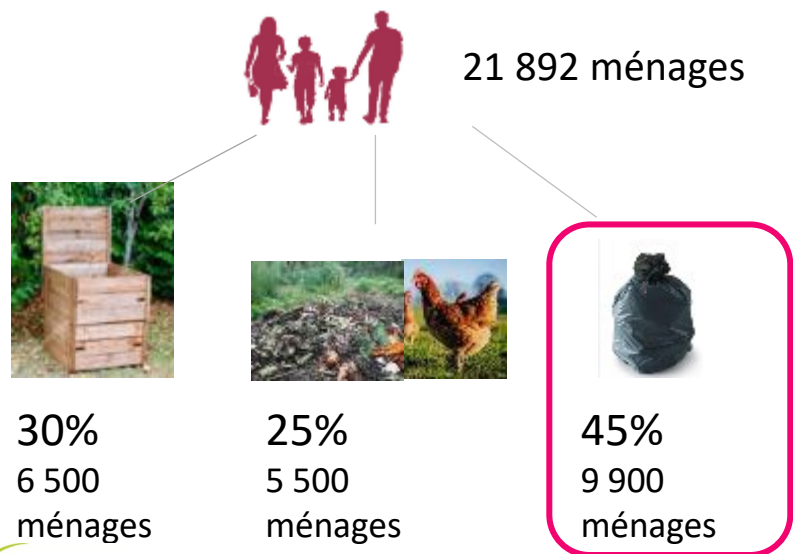
Axe 2 : Développer la pratique du compostage et du jardinage raisonné

Contexte

Le compostage, une thématique définie comme prioritaire pour la CCPV

Le compostage est une thématique définie comme prioritaire car les biodéchets compostables dans les OMR représentent environ **40 kg/hab./an** d'après l'ADEME.

Résultats enquête sur la pratique des ménages



= gisement d'environ **500 t/an de biodéchets dans les OM évitables**



Les déchets végétaux

Les tonnages collectés chaque année en déchets végétaux sont très importants sur la CCPV :

- + de 3 000 t par le service de collecte
- + de 2 000 t en apport aux déchetteries

Soit **+ de 100 kg/hab./an** alors que la valorisation sur place a de nombreux bénéfices : économie de transport, production de compost, production de broyat pour paillage, réduction de l'arrosage grâce au mulching, favorisation de la biodiversité avec tontes tardives ...





Animations réalisées en 2023/2024



2023	Animations	Public sensibilisé
1er avril	Animation lors de la fête locale des Jardins en Fanfare à Bonneuil-en-Valois	17 adultes et 5 enfants
15-avr	Journée de distribution de composteurs et sensibilisation des habitants à La Passerelle (Crépy-en-Valois) avec la participation d'une animatrice du SMDO	217 personnes pour 220 composteurs distribués
14 et 15 mai	Animations avec le SMDO dans le cadre des Floralys et Terroir organisées par la ville de Crépy-en-Valois au parc Sainte-Agathe	58 adultes et 18 enfants
Courant 2023	6 séances d'animation autour du compostage auprès de l'Atelier Scientifique et Technique du Collège Jean de la Fontaine	16 élèves
nov-23	Rencontre des éco-délégués du collège de Gérard de Nerval pour installer un composteur + animation d'ateliers scientifiques autour du compostage et de la biodiversité	18 élèves
Tout au long de l'année	Séances de sensibilisation au tri des biodéchets et à la pratique du compostage dispensées auprès du personnel des cantines scolaires + animations avec les élèves sur la pratique du tri des restes en fin de repas.	Personnel des cantines et convives
2024	Animations	Public sensibilisé
6 et 7 avril	Fête du Printemps organisée par la ville de Crépy-en-Valois au parc Sainte-Agathe avec la participation de plusieurs services de la CCPV	93 adultes et 30 enfants
16 et 23 mars	Formation de 16 référents composteurs sur une journée et demie (animation par un Maître composteur de Réseau Compost Citoyen)	15 référents à former
13-avr	Journée de distribution de composteurs et sensibilisation des habitants à La Passerelle (Crépy-en-Valois) avec la participation d'une animatrice du SMDO	110 composteurs distribués
13-avr	Animation lors de la fête locale des Jardins en Fanfare à Feigneux (participation d'une élue référente composteur)	12 adultes et 3 enfants
Tout au long de l'année	Séances de sensibilisation au tri des biodéchets et à la pratique du compostage dispensées auprès du personnel des cantines scolaires + animations avec les élèves sur la pratique du tri des restes en fin de repas.	Personnel des cantines et convives



Composteurs collectifs déjà en place



Année	Site	Commune
2016	Résidence de l'Hôtel Dieu - 1 rue de la Courcelle	Ève
2017	Gendarmerie	Nanteuil-le-Haudouin
2017	Mairie Cimetière	Silly-le-Long
2018	Mairie	Bonneuil-en-Valois
2019	Résidence Élodie - rue Hyppolyte Clair	Crépy-en-Valois
2020	Association Les Jardins de Betz - 3 rue de la Libération	Betz
2020	Cimetière communal	Eméville
2022	Résidence "Habitat & Humanisme" (assoc) - 8-10 cours Maréchal Foch	Crépy-en-Valois
2022	Association Picardie Faune Sauvage - 2001 route de Betz	Boissy-Fresnoy
2022	Centre de secours (caserne de pompiers)	Nanteuil-le-Haudouin
2023	Maison Lazare (association)	Vaumoise

+ 33 sites de compostage dans les cantines (sur 37) soit 2 960 repas/jour



Axe 2 : Développer la pratique du compostage et du jardinage raisonné

N°	Actions	Qui ? Avec qui ?	Quand ? Combien ?
2.1	Continuer la distribution de composteurs en bois et bioseaux à prix réduit (400L et 600L) + Étudier l'aide à l'achat sur des dispositifs de broyeurs individuels, de kits mulching ...	Service déchets CCPV	Distribuer environ 500 composteurs/an (individuels + collectifs)
2.2	Sensibilisation : continuer les animations sur le compostage (lors de Jardins en Fanfare, journées de distribution à La Passerelle, Fête du Printemps, ...) et dans les établissements publics (ex : centre multiservices de Betz, Mission locale de Crépy-en-Valois ...) + envisager des interventions sur les marchés et d'autres événements (Foire de Crépy, Festival de la Voix Verte ...) ; Continuer de proposer les formations "référénts composteurs" aux habitants du territoire	Service déchets CCPV, référents composteurs, SMDO	Déjà en place
2.3	Continuer de développer des projets pédagogiques autour du compostage et jardinage partagé dans les écoles, collèges, EHPAD et autres établissements	Service déchets CCPV + association type CPIE	Déjà 33 restaurations scolaires équipées
2.4	Continuer de promouvoir le compostage partagé avec les communes (dans les cimetières, espaces verts communaux ...) : déjà une 40aine de sites équipés - Formations d'agents et élus communaux pour devenir des référents composteurs - Installations de nouveaux sites (déjà 5 sites pilotes en cimetières) + Accompagnement: mettre en place un fichier de suivis des sites de compostage collectifs (reporting des visites réalisées, problèmes rencontrés, niveau d'utilisation du site ...)	Service déchets CCPV, communes, SMDO	+ 3 sites partagés par an
2.5	Continuer le déploiement du compostage en pied d'immeubles - Déjà Compostage en habitat collectif : lancer un appel à intérêt auprès des habitants des habitats collectifs en partenariat avec les bailleurs	Service déchets CCPV, bailleurs	

Axe 3
**Développer
la Réparation,
la Récup', et
le Réemploi**





Axe 3 : Développer la Réparation, la Récup', et le Réemploi

Contexte

Développer la Réparation, la Récup', et le Réemploi, des thématiques définies comme prioritaire pour la CCPV

Développer la réparation, la récup' et le réemploi présentent de nombreux avantages environnementaux, économiques et **sociaux (création d'emplois)**.



Quelques mesures réglementaires relatives au réemploi

- Le développement de nouvelles filières REP avec des objectifs de recyclage et réemploi (ex : sur les jouets, les articles de déco ...)
- Au 1^{er} janvier 2024 : L'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires
- Le développement d'un indice de réparabilité lors de l'achat
- Une démarche de « bonus réparation » en cours de développement par les CMA
- L'instauration d'objectifs de réemploi dans la commande publique
- ...





Axe 3 : Développer la Réparation, la Récup', et le Réemploi

N°	Actions	Qui ? Avec qui ?	Quand ? Combien ?
3.1	<p>Projet d'Éco-Pôle : ouverture d'une recyclerie - ressourcerie accolée à la déchetterie avec des espaces pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité de remise en état/revente des biens - Proposition d'ateliers de réparation (Repair Cafés ...) - Proposition d'ateliers créatifs ("je le fais moi-même, atelier coutures ...") - Fab-Lab / Outithèque ou matériauuthèque - Organisation d'événements ponctuels (brocantes / gratiférias ...) - Projet créatif de sculptures dans le cadre du Parcours de Sculptures monumentales 	Partenariat SMDO	<p>2024-2025 : Passation marché programmiste + marché de conception, réalisation et exploitation de la recyclerie et de la déchetterie</p> <p>Mise en exploitation recyclerie en 2027</p>
3.2	<p>Diffuser un appel à intérêt auprès des professionnels du territoire (établissements publics ou privés) : communes, écoles, collèges, lycées, bibliothèques, établissements de santé, entreprises ... Pour organiser une grande collecte solidaire en fin d'année (vêtements, jouets, bibelots, objets, meubles ...)</p> <p>--> Pour alimenter le démarrage de la recyclerie en 2027</p> <p>+ Leur proposer en parallèle l'installation de boîtes à dons (démarche déjà en place sur le siège de la CCPV) + espace « petites annonces »</p>	Service déchets CCPV, communes	À organiser en 2026/2027
3.3	<p>Site internet : à l'instar de l'onglet "Producteurs locaux du Pays de Valois", ajouter un onglet "acteurs de la récupération et de la réparation sur le territoire »</p> <p>+ organiser des visites sur le centre de tri « Le Relais », en lien avec les visites proposées aux foyers témoins (axe 4)</p>	Service communication et déchets CCPV, CMA Oise (démarche d'annuaire Répar'Acteurs), SMDO, Le Relais	2027

Axe 4

Sensibiliser le Grand Public à la réduction des déchets



Axe 4 : Sensibiliser le Grand Public à la réduction des déchets

Contexte

La sensibilisation à la réduction des déchets

- Selon une enquête IFOP réalisée par l'ADEME en 2016 : 96 % de la population française estime que la société produit trop de déchets. Sur la CCPV : environ **600 kg/hab.** produits chaque année
- Sur la CCPV, on observe que les habitants font des efforts : **76 kg/hab.** en 2023 concernant le tri des déchets (attention tri ≠ prévention)
- Prévention des déchets = nécessite d'aller plus loin avec **réduction à la source**
- La sensibilisation du grand public nécessite une approche **multidimensionnelle** (supports écrits, réseaux sociaux, animations sur les événements, dans les écoles ...)





Axe 4 : Sensibiliser le Grand Public à la réduction des déchets

N°	Actions	Qui ? Avec qui ?	Quand ? Combien ?
4.1	Continuer les animations réalisées dans les écoles (gaspillage alimentaire, tri, compostage ...)	Service déchets CCPV et associations (CPIE Oise ou autres)	En cours
4.2	Continuer les animations lors d'événements organisés sur le territoire (Fête du Printemps, Jardins en Fanfare ...)	CCPV et associations (CPIE Oise ou autres)	En cours
4.3	Organiser une opération foyers témoins : - Test des gestes (ex : distribution de kits 0 déchets en cuisine, kits SDB, composteur, broyeur, kit mulching ...) - En parallèle, organisation d'animations (ateliers créatifs/ de visites de sites ...) - A la fin : bilan des résultats + Mise en valeur des expériences (ex : organisation dans la cuisine ...)	Service déchets CCPV et associations (CPIE Oise, future recyclerie ou autres)	À partir de 2025
4.4	Développer les ateliers créatifs en lien avec l'éco-consommation (ateliers couture, ateliers "je le fais moi-même" ...) et des visites en lien avec des partenaires (SMDO, Le Relais, CPIE ...)	Service déchets CCPV et associations (CPIE Oise, future recyclerie ou autres), SMDO, Le Relais	Co-organiser 6 ateliers ou visites par an avec des associations partenaires
4.5	Site internet : communiquer sur les gestes et solutions éco-responsables (foyers zéro déchets, guide SMDO, kit zéro déchets ...), Notamment la consommation de l'eau du robinet et la prévention des indésirables dans les cours d'eau; en lien avec le service Eau dans le cadre du Contrat Territorial au Climat	Service communication, service déchets et service eau de la CCPV	2025/2026

Axe 5

**Éco-exemplarité
dans les services
de la CCPV et
des communes**





Axe 5 : Éco-exemplarité dans les services de la CCPV

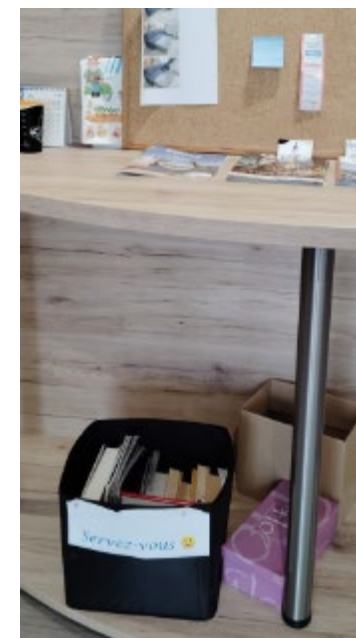
Contexte et actions en cours

L'éco-exemplarité dans les services de la CCPV

L'éco-exemplarité dans les services est nécessaire pour être moteur de changement et de pouvoir motiver le plus grand nombre à suivre l'exemple. Cela permet également de renforcer la volonté de la collectivité sur la réduction de production des déchets.

La CCPV regroupe **80 agents**, avec lesquels des actions ont été mise en place comme :

- La fin des **gobelets et touillettes jetables** et la mise en place **des boîtes de tri** dans les services
- Un travail de réduction des déchets de tri sur les **événements** organisés par la CCPV
- Un travail sur la gestion raisonnée des espaces verts : **mulching /broyage / fauchage tardif ...**
- Une **boîte de troc** et des opérations de revente d'occasion ou dons **de mobiliers/objets/véhicules**
- L'instauration de **critères environnementaux** dans la politique d'aide aux entreprises





Axe 5 : Éco-exemplarité dans les services de la CCPV

N°	Actions	Qui ? Avec qui ?	Quand ? Combien ?
5.1	<p><u>Développer un plan d'amélioration continue des éco-gestes sur la CCPV</u></p> <p>De nombreuses actions d'éco-exemplarité sont mise en place sur la CCPV (limitation des impressions, utilisation de carafes et gobelets réutilisables, mise en œuvre d'un espace de troc ...) et dans les compétences spécifiques (étude d'optimisation déchets, instauration de critères environnementaux dans la politique d'aides aux entreprises, reprise de la compétence eau ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une caractérisation annuelle des OM produits sur le siège de la CCPV - Présentation des résultats à l'ensemble des service et définition des actions d'amélioration à mener - Communiquer les résultats avec des pistes de progression (ex : dans Newsletter "100% Nous") 	Ensemble des services de la CCPV	Chaque année
5.2	<p>Utiliser le kits Eco-événements du SMDO et le faire connaître aux organisateurs d'événements du territoire (communes, associations ...). Possibilité d'accompagnement et de labellisation « éco-événement » si le cahier des charges est respecté.</p>	SMDO, Service déchets et Dév. Éco/Tourisme de la CCPV, communes, associations du territoire	Dès 2024
5.3	<p>Opération broyage : mettre en place un groupe de travail sur de broyage pour étudier les différents modes de fonctionnement possibles (modalités pour utilisation en groupement de communes ...)</p> <p>Étudier l'intérêt des communes pour le regroupement, l'achat individuel ...</p> <p>+ Développer un réseau des agents espaces verts</p>	Service déchets CCPV, Communes, SMDO	À partir de 2025

Axe 6

Sensibiliser les
professionnels





Axe 6 : Sensibiliser les professionnels

Contexte

Sur la CCPV

- Actuellement, la CCPV prend en charge les déchets des entreprises dans la limite de **1 300 litres** par semaine = déchets dits « **assimilés** »
→ objectif de réduire ces déchets de **15% entre 2010 et 2030**

Au-delà, les entreprises ne sont pas collectées par le Service Public. Celles-ci doivent contractualiser avec des entreprises privées.

Objectif de réduction des déchets produits par les professionnels (hors assimilés)

- Réduire de **5% les quantités de déchets d'activités économiques** par unité de valeur produite





Axe 6 : Sensibiliser les professionnels

N°	Actions	Qui ? Avec qui ?	Quand ? Combien ?
6.1	Continuer les opérations de conseils aux établissements professionnels (ex : aide à la mise en place du tri + conseils prévention, intervention en établissements de santé ...)	Service déchets CCPV	env. 3 établissements accompagnés individuellement/an
6.2	Reprogrammer des journées d'échanges inter-entreprises sur l'Économie Circulaire, L'Écologie Industrielle Territoriale → Une 1 ^{ère} réunion réalisée en juin 2024 sur le site de Kubota → À développer avec les différents types d'entreprises (industries mais aussi petites entreprises)	Service déchets CCPV, service Dév. Éco.	1 à 2 journées d'échanges /an
6.3	Mettre en valeur les actions mises en œuvre par les entreprises > Création d'un mini-reportage ...	Service déchets CCPV, service Communication CCPV	1 mini-reportage/an

Axe 7

Piloter le PLPDMA





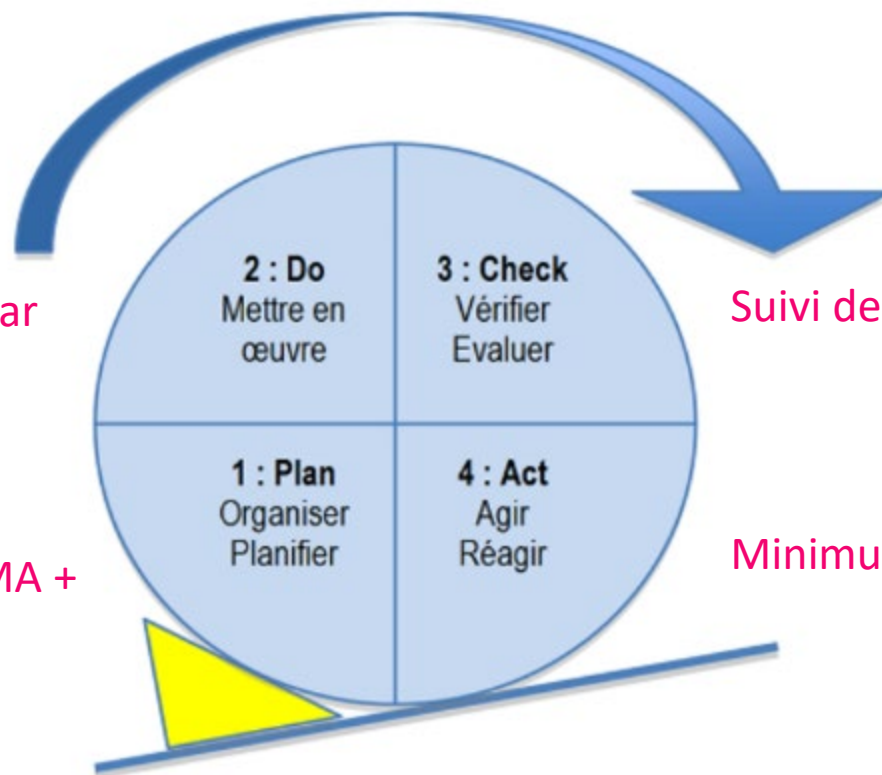
Axe 7 : Piloter le PLPDMA

Contexte

PLPDMA = une démarche d'amélioration continue

Mise en œuvre des actions par
la CCPV et ses partenaires

Élaboration du PLPDMA +
révision dans 6 ans



Suivi des indicateurs

Minimum 1 bilan annuel



Axe 7 : Piloter le PLPDMA

N°	Actions	Qui ? Avec qui ?	Quand ? Combien ?
7.1	Suivi régulier des indicateurs de programme (tonnages ...), Suivre la composition des OMR	Service déchets CCPV, SMDO	1 bilan annuel
7.2	Organiser le bilan annuel des actions en CCES (format participatif avec témoignages d'acteurs, animation d'ateliers thématiques ...)	Service déchets CCPV	1 réunion de CCES annuelle
7.3	Créer des mini reportages sur les thématiques "phares" (école témoin, Mairie témoin, entreprise témoin ...) pour valoriser les actions	Service déchets CCPV, service Communication	1 école témoin, 1 collège témoin, 1 Mairie témoin, 1 entreprise témoin, 1 famille témoin ...

06

Indicateurs de programme



Moyens prévisionnels de mise en œuvre

Moyens prévisionnels	
Total budget de fonctionnement (hors moyens humains)	100 000 €/an
En €/habitant/an	1,8 €/an
Moyens humains (1 ETP animateur prévention/tri + 0,25 ETP pilote)	41 250 €/an
En €/habitant/an	0,7 €/an
TOTAL budget tri/prévention annuel	141 252 €
En €/habitant/an	2,5 €/hab./an

Mise en perspective	
Gisement évitable dans OMR (150 kg/hab./an)	8 463 t/an
Part variable 2023 traitement UVE en € H.T/tonne	43 € H.T/t
Coûts de traitement évitable	365 602 €HT/an
En €/habitant/an	6,5 €/hab./an



Principaux indicateurs à suivre

TONNAGES ANNUELS	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Population	56 422 hab.	?	?	?	?	?	?	?
Ordures Ménagères	11 635	?	?	?	?	?	?	?
Ratio kg/hab.	206							
Recyclables secs	4 280	?	?	?	?	?	?	?
Ratio kg/hab.	76							
Bornes Verre	1 396	?	?	?	?	?	?	?
Ratio kg/hab.	25							
Collecte sur RDV	226	?	?	?	?	?	?	?
Ratio kg/hab.	4							
Déchets végétaux	4 309	?	?	?	?	?	?	?
Ratio kg/hab.	76							
4 Déchèteries	11 987	?	?	?	?	?	?	?
Ratio kg/hab.	212							
TOTAL DMA	34 221	?	?	?	?	?	?	?
Ratio DMA kg/hab.	607							

Objectif :
554 kg/hab.
en 2030

ETP mis en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	1,25 ETP	?	?	?	?	?	?	?

Dépenses de prévention + communication (Matrice des coûts)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	100 k€	?	?	?	?	?	?	?

Fin du document



Guide téléchargeable sur [Téléchargements - SMDO \(smdoise.fr\)](https://www.smdoise.fr)



**Réduire 48 kg/hab. entre 2023 et 2030,
c'est possible !**

Merci de votre attention.